

## Fontainebleau Histoire des archives municipales de Fontainebleau



« Les archives ne sont pas conçues, à l'origine pour servir l'histoire. Ce n'est qu'au fil du temps qu'une partie d'entre elles acquiert une finalité historique, considérées comme outil pour le fonctionnement des institutions, elles deviennent dès lors un élément constitutif du patrimoine national. »

Début de la réglementation des archives en France,

La fonction archivistique était déjà établie sous l'empire romain ; en revanche, on ignore la manière dont les chancelleries des rois mérovingiens puis carolingiens étaient organisées.

Son origine est à rapporter à la perte des archives royales, qui traditionnellement accompagnaient le roi dans ses déplacements, à la défaite de Fréteval le 3 juillet 1194, entre le Roi Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion. A la suite de cet événement, le roi décide de les reconstituer et de les conserver dans la forteresse du Louvre. La chancellerie se voit alors contrainte d'assurer la conservation d'une masse de documents qui fondent les droits du roi et qu'il n'est plus question de transporter. Le titre officiel de garde du Trésor des chartes fut donné à Pierre d'Étampes par lettre patente de Philippe le Bel, le 27 février 1307. À la fin du règne de Saint-Louis, les archives sont conservées au premier étage de la sacristie de la Sainte-Chapelle avec la bibliothèque royale et y demeurent jusqu'en 1783 avant d'être transférées aux Tuileries. Il faudra attendre la révolution pour que naissent les archives de l'Assemblée nationale, qui prendront le nom d'Archives nationales le 12 septembre 1790. Les députés nomment à sa tête Armand Gaston Camus, député du Tiers Etat, qui obtient le titre d'archiviste.

Il élabore les textes pour la gestion des archives. Avec la loi du 20 septembre 1792, les registres paroissiaux tenus jusqu'alors par le clergé paroissial, sont confiés aux maires ainsi que la responsabilité de l'état civil et de la conservation des archives antérieures à la Révolution.

Le 5 brumaire an V (26 octobre 1796) voit la création des archives départementales et la mise en place d'un réseau archivistique. Ensuite différentes circulaires du 16 juin 1842, du 25 août 1857 et du 20 novembre 1879 donnent les premières consignes sur le respect des fonds, pour finalement aboutir à un cadre de classement valable pour toutes les communes françaises.

Le décret du 5 avril 1884 incite à la prévision budgétaire pour la gérance des archives. Le code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes de consacrer des moyens et des locaux à leurs archives et notamment d'en faire le récolement à chaque renouvellement de municipalité ou d'archiviste.

[Source : Association des Archivistes Français, L'abrégée archivistique. Paris : AAF (éd.2012)]

A Fontainebleau, l'histoire méconnue des archives communales,

Un premier inventaire manuscrit du 6 juin 1707 est enfermé avec les registres paroissiaux, les chartes et les liasses de documents concernant l'administration et les privilèges de la ville, dans le coffre-fort de l'Eglise royale de Saint- Louis, sous ordre de Louis XIV, par Mr Chabouillé, conseiller d'Etat et procureur du Roi.

Les archives sont ensuite déplacées lors de la révolution à la maison commune, une partie des titres féodaux furent brûlés le 29 septembre 1793. A partir de 1791, l'une des salles de l'hôtel du Maine servira pour les assemblées municipales puis d'hôtel de ville par décret impérial du 2 Fructidor An XIII (20 août 1805) par Napoléon 1<sup>er</sup>.

Le service des archives communales est créé, en même temps que le service d'état civil et des finances, par arrêté du 12 vendémiaire de l'An XII (5 octobre 1803) et est tenu par un secrétaire. Entre 1820 et 1881, de nombreuses correspondances du préfet et du sous-préfet sont adressées aux maires successifs de Fontainebleau, pour que soient établis de nouveaux inventaires, un brouillon daté de 1842 dresse un état provisoire. Sous le Second Empire, à la demande de l'Empereur Napoléon III et sous l'insistance du ministre de l'Intérieur, deux inventaires complets sont produits grâce à une remise en ordre effectuée par un archiviste contractuel, Mr Lemaire, qui pendant vingt-trois ans fut l'archiviste du département de Seine et Marne. Un premier registre est établi en 1859 pour les archives modernes, suivi d'un deuxième, le 23 mai 1860, sous forme de cahier concernant les archives antérieures à 1790 dites

anciennes. A la même époque, les bibliothécaires sont archivistes, nomination de Mr Delahaye, bibliothécaire adjoint à la BM.

A compter de 1900, un récolement est élaboré. Ce document nous livre sur la page de garde, deux annotations manuscrites. La première est datée de 1914, le personnel avait descendu les archives à la cave qu'il avait ensuite murée, pensant que les Allemands passeraient la Marne. La seconde indique l'état du manque de place à venir pour 1917. Ce registre a été modifié à cette période puis en 1940.

Lors d'une séance municipale du 26 février 1927, Mr Gandillon, conseiller municipal au nom de la commission de l'instruction publique et des beaux-arts, parle de la création d'un musée pour recevoir des dons de documents historiques sur la ville, sans connaître a priori le monde des archives. Il déclare « ... qu'un appel soit fait aux personnes détentrices de documents, d'estampes, de souvenirs historiques, photographiques...pour créer un musée exclusivement local...Cette commission accueillerait les dons...nécessaire à la création et à l'extension de ce musée...la commission de la bibliothèque pourrait dès à présent les recueillir... » Création du Fonds local dit patrimonial au détriment d'un service d'archives.

Il est aussi question de transférer la bibliothèque municipale qui se situe dans l'ancien Palais de justice 'Place du marché', pour les immeubles du palais de justice actuel où de la sous-préfecture, puisque le conseil général visait à l'époque, de supprimer ces deux administrations à Fontainebleau.

En 1932 succède Mr Parriel, 'bibliothécaire archiviste'. Quatre ans plus tard, la ville rassemble la bibliothèque, les archives et le musée du costume militaire 'don de Mr Fichtner' qui était auparavant 48 rue grande, et les emménage au 15 rue Royale dans l'ancienne chapelle et dans la salle des malades de l'ancien hôpital des Sœurs de la Charité devenu école en 1839.

A la sortie de la seconde guerre mondiale, la commission des finances estime, dans une délibération du 28 juillet 1945, que « Les archives de la ville ne sont pas classés méthodiquement et que cet état de choses est un obstacle à la bonne organisation du secrétariat et aux recherches... demande que l'on procède à un classement ...que ce travail soit confié au bibliothécaire auquel sera adjoint un employé détaché des services de la mairie... » Le service des archives est fermé et il n'existe pas d'autres documents que ceux précités, seulement des petites fiches où les sous-fonds ne sont pas classés mais repérés sous forme d'analyse succincte, inscrits avec des cotes provisoires correspondantes aux boîtes, il n'y a pas de date indiquant l'exécution de ce travail.

L'abandon des archives,

Lors d'un conseil municipal, est communiquée une longue lettre de Mr Gandillon en date du 3 janvier 1948. Il est écrit « ...Ce bâtiment est à la merci d'un éboulement des plafonds et si..., une perte irréparable de livres du XVI siècle, de manuscrits, de gravures...leur disparition affecterait le patrimoine national..., il faudrait non seulement préserver de l'incendie mais encore du vol les livres...les plus précieux, je formulerais donc à nouveau le vœu que j'ai fait il y a plus de vingt ans, d'y placer une armoire en fer pour les y mettre... » Il souhaite que le bâtiment 15 rue Royale, soit remis en état et que soit acheté des armoires pour sécuriser les archives et les livres anciens.

Le 5 mars 1951 intervient à nouveau le classement de Fontainebleau en station touristique, le maire expose la nouvelle organisation des services municipaux en modifiant les effectifs du personnel ; ainsi la bibliothèque, les archives et le musée se dotent d'un bibliothécaire, d'un conservateur et d'un gardien mais pas d'archiviste. Curieusement vingt ans après, le 5 mars 1971 est organisé un stage technique international des archives à Fontainebleau. Lors de la réception, on parle de la vocation internationale de la ville et on en oubliera l'essentiel, les archives.

Les lieux où ont été entreposées les archives et leurs conséquences,

Bien avant la guerre, le problème de la conservation des archives municipales se pose avec acuité.

Sans bâtiment adéquat, les archives ont voyagé entre la cave de l'Hôtel de Ville, le grenier du bâtiment de la mission, les locaux de la bibliothèque municipale et les sous-sols de la Villa Lavaurs.

Depuis l'extension de la mairie, les archives sont gardées au sous-sol. En 1992, les sous-fonds historiques sont regroupés avec celui contemporain. Ces déménagements successifs vont favoriser la perte de nombreux documents dus aux négligences humaines, comme le désherbage (Elimination employé en bibliothèque) et la conséquence de « l'oubli » de la règle qui veut qu'aucun document ne doit sortir de la mairie, aucun prêt au public et qu'il faut une salle de lecture sous surveillance. Les exemples de disparition de documents concernent toujours les documents les plus anciens, surtout quand

l'accès au magasin est libre. Les cas les plus graves sont le vol suivi de la vente, la donation ou la destruction volontaire, nombre d'entre eux sont nommés sur des petites fiches mais la boîte ou la chemise les contenant sont vides. Ces infractions sont généralement dues à des personnes qui ignorent l'intérêt de ces documents pour l'histoire de leur commune ou méconnaissent leurs obligations légales vis-à-vis de ces archives. Les autres dommages sont l'eau, l'humidité et la poussière, à la suite d'une mauvaise conservation dans les différents entrepôts.

Les archives municipales aujourd'hui,

Après une remise en ordre du sous-sol où étaient entreposées des caisses de dossiers en vrac, de journaux, répartis tous les registres dans les armoires à moitié vides, désencombrer quelques mètres linéaires de rayonnages, pour pouvoir établir un récolement en 2010. Par suite de ce réaménagement, des travaux ont été réalisés afin de sécuriser le magasin.

Fin 2011, le service des Archives s'est engagé dans un reclassement systématique de son Fonds communal; mélangés au préalable, les archives sont à nouveau réparties selon le cadre de classement de 1926. Les archives anciennes sont cotées, restaurées et mises en ligne, un inventaire analytique est consultable depuis le 31 mai 2012. Les archives modernes sont en cours de traitement. Les archives contemporaines accroissent par les versements annuels des services municipaux.

De plus, il existe un Fonds iconographique composé de plans, d'affiches, de photographies, d'un Fonds numérique, audiovisuel et sonore et d'un Fonds d'archives privées.

Valérie RENAUD

Archiviste et responsable des archives municipales de Fontainebleau

Juin 2013